



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Oeufs

Question écrite n° 104

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la production et la consommation d'oeufs en France. On assiste en effet depuis quelque temps à une stagnation alarmante de la consommation en France d'oeufs puisqu'elle se situe à 260 pièces par personne et par an, y compris les utilisations industrielles. De plus, les exportations se révèlent de plus en plus difficiles puisque les exportations européennes vers les pays tiers sont passées de 2,3 milliards d'oeufs à 1,1 milliard en 1986. Enfin le marché national commence à être envahi par les oeufs néerlandais. La situation est telle qu'en 1987, nous avons importé plus de 5 p 100 en oeufs alors qu'il y a cinq ans, inversement, nous exportions 5 p 100 de notre production. Aussi il lui demande les mesures qui vont être prises pour éviter les conséquences dues à cette situation pour les aviculteurs, et notamment pour favoriser nos exportations.

Texte de la réponse

Reponse. - La demande intérieure en France progresse depuis une vingtaine d'années d'environ trois oeufs par personne et par an et, plus précisément, sur les six dernières années, de 2,7 oeufs par personne et par an. La consommation se situerait en 1987 à 271 oeufs par personne et par an, le léger fléchissement constaté en 1986 semblant avoir été suivi d'un rattrapage en 1987. Le niveau actuel de la consommation en France place notre pays au-dessus de la moyenne communautaire, et même américaine et japonaise. Aucun indice ne permet de penser que la demande intérieure s'essouffle et risque de plafonner au cours des prochaines années ; cependant, il convient de rester vigilant : ainsi dans les pays anglo-saxons, traditionnellement consommateurs d'oeufs, on a observé durant les deux dernières décennies un recul de la consommation (diminution de trois oeufs par an aux USA, de deux au Royaume-Uni et au Canada, de quatre et demi en Nouvelle-Zélande). Cette diminution de la consommation dans ces pays pourrait provenir de l'image négative associée à l'oeuf quant à l'apport de matières grasses et notamment de cholestérol. Cette observation a conduit le service du ministère de l'agriculture et de la forêt à constituer un groupe de travail sur les aspects nutritionnels de l'oeuf, auquel participeront l'ensemble des organisations professionnelles de la filière. À partir des conclusions de ce groupe de travail, il sera adopté des mesures qui auront pour objectif d'éviter que la situation constatée dans les pays anglo-saxons ne se reproduise en France, et notamment que l'oeuf ne soit associé à une image négative quant à ses effets sur la santé humaine. La France est le premier producteur d'oeufs européen et n'occupe que la quatrième place au rang des exportateurs. Une étude récente a permis de constater que les exportations françaises sont plus le résultat d'une situation de surproduction, comme en 1975 et en 1982, que la conséquence d'une politique commerciale régulière. Afin d'éviter cette politique d'exportation à prix très bas, insuffisamment rémunératrice pour les opérateurs, pendant les périodes de crise du marché de l'oeuf, la France se doit donc avant tout de rationaliser la filière des oeufs de consommation. Aussi, en 1988, le ministère de l'agriculture et de la forêt a financé une expérimentation sur le stockage d'oeufs afin de mieux connaître les bases techniques de cette opération qui pourrait permettre d'alléger le marché en période de surproduction. Cette expérimentation s'est révélée très positive et permet aujourd'hui de penser que le stockage pourrait être utilisé par les professionnels comme un outil de régulation du marché de l'oeuf. Par ailleurs, il convient de

preciser que le secteur de l'oeuf etant soumis a une organisation commune de marche, aucune intervention nationale de type economique ne peut etre realisee.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Romy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2103